



N.REF : JJG/CB
DC N° 11.093

DECISION

***Portant établissement des tarifs pour l'utilisation
de la Maison des Associations
à compter du 1^{er} juin 2011***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10/0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 15 avril 2009 (DC N°09/096) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations à compter du 1^{er} juin 2009, rendue exécutoire le 17 avril 2009,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} juin 2011 les tarifs de la Maison des Associations, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<u>I – Associations Loi de 1901 ayant leur siège social à ROYAN et exerçant leur activité sur la commune</u>		
○ Gratuité si moins de 360 réunions par an		
○ A partir de 360 réunions par an	441,00 €/an	450,00 €/an
<u>II – Associations de copropriétaires</u>		
○ Journée	83,00 €/an	84,70 €/an
○ ½ Journée	42,50 €/an	43,55 €/an
<u>III – Organismes ou associations exerçant leur activité sur le territoire de la commune de ROYAN dans la limite de deux fois par an</u>		
○ Gratuite		
<u>IV – Organismes ou associations exerçant une mission d'intérêt général</u>		
○ Gratuite		
<u>V – Associations exerçant une activité concurrentielle</u>		
○ Salle « Sarah Bernhardt »	63,00 €/jour	64,25 €/jour
○ Autres salles	20,00 €/jour	20,40 €/jour
<u>VI – Location de bureaux</u>		
○ Journée	28,50 €	29,10 €
○ ½ Journée	16,00 €	16,30 €
○ Permanence (+ 10 fois/an)	13,00 €/jour	13,25 €/jour
<u>VII – Location de placards</u>		
○ Petits placards	18,00 €/an	18,35 €/an
○ Grands placards	26,00 €/an	26,50 €/an
○ Très grands placards	33,50 €/an	34,20 €/an
○ Rez-de-Chaussée	49,50 €/an	50,50 €/an

- D'encaisser la recette correspondante aux comptes 7525 et 7083 Fonction 025 du Budget communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 mars 2011

Fait à ROYAN, le 18 mars 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD